

5 février 2001

01.304

Question Isabelle Opan-Du Pasquier**Fonctionnement des commissions régies par la loi de santé au terme d'une législature**

Le 29 septembre 1997, par une question (97.378), les trois infirmières du Grand Conseil s'étonnaient qu'au vu des compétences de cette profession, aucune infirmière ne siègeât au sein de la commission de prévention toute nouvellement désignée, alors qu'il y avait six médecins. Dans sa réponse, la représentante du Conseil d'Etat déclarait avec bon sens qu'il était trop tôt pour juger et qu'il était correct d'avaliser les décisions prises.

Mais la réponse allait plus loin: la alors nouvelle responsable du Département de la justice, de la santé et de la sécurité déclarait:

Nous devons vous dire notre perplexité devant cet outil qui est mis à notre disposition. (...) Comment allons-nous fonctionner d'autant plus qu'il semblerait que nous devrions les présider, mais nous pouvons vous dire d'ores et déjà que ce n'est pas possible, nous ne pouvons pas présider six ou sept commissions (pour le domaine de la santé seulement).

Quelle est la position du Conseil d'Etat en fin de législature? Les commissions ont-elles pu siéger conformément à la loi de santé? Qui les a présidées? Quel est le bilan de l'utilité de l'outil "commission de santé et sous-commissions" après une législature? La loi de santé est jeune et comprend de nombreuses innovations par rapport à l'ancienne loi. La pratique répond-elle aux attentes que l'on y a mises?

La réponse est vaste et intéresse le législateur...

Plutôt qu'une réponse orale succincte, nous souhaitons que ce bilan nous soit remis par écrit. Il pourrait figurer dans le rapport de gestion du département et, si les délais sont trop courts, dans celui de la santé publique qui nous parvient régulièrement au second semestre.

Pourquoi? Puisqu'y figurent, par nature législative et comptable, les comptes de l'année précédente (comptes 1997 au rapport 1999)!

Envisage-t-on d'inviter une infirmière dans la commission de prévention pour la prochaine législature?